



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_39 - Avenant n°1 à la convention de service commun entre la Direction générale aux solidarités de Mellois en Poitou et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant 1 Service commun CIAS DGA

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	64	10	74	16

Pour : 74	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLÉ Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, DALLAUD Hélène, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert,

HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, POINAS Sylviane, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Avenant n°1 à la convention de service commun entre la Direction générale aux solidarités de Mellois en Poitou et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant 1 Service commun CIAS DGA

Considérant les évolutions organisationnelles intervenues depuis la création du service commun,

Considérant le rééquilibrage des activités de direction générale,

Afin de mettre en adéquation la clé de répartition de prise en charge du poste de Direction Générale adjointe aux Solidarités et du poste Direction du CIAS avec l'activité réelle, il convient de procéder à une modification de la convention initiale.

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles relatifs aux modalités de financement et répartition des frais (Article 5), et de répartition de frais et de remboursement (Article 6).

Au regard de ces évolution, il convient de définir la nouvelle clé de répartition des postes susvisés comme suit :

- 0.60 ETP CIAS,
- 0.40 ETP CCMP.

Pour mémoire, la pondération estimée à l'origine de la constitution du service commun était la suivante :

- 0.80 ETP CIAS,
- 0.20 ETP CCMP.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-4-2,

Vu l'avis favorable du comité technique du CIAS en date du 28/06/2022,

Vu l'avis favorable du comité technique de la communauté de communes en date du 6 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER, à compter du 1^{er} septembre 2022, l'avenant n° 1 joint en annexe relatif au service commun « Direction générale aux solidarités et Direction du CIAS Mellois en Poitou » et autoriser sa signature.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET